



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Réponse au postulat du Groupe PDC

Maison de la Santé – assurer un accès aux soins pour tous

Le pouvoir exécutif a été interpellé le 2 novembre 2021 par le Groupe PDC, via son Conseiller général Gérald Nanchen, dans le but de solliciter une étude de faisabilité d'une maison de la santé pour les Contheysans, que ce soit seul ou en partenariat avec Vétroz, du fait que la population ne cesse de croître et que certains villages ont de la peine à recruter des médecins. Le postulat en question, « Maison de la Santé – assurer un accès aux soins pour tous », reprend en partie celui déposé le 21 octobre 2014 par le même groupe, intitulé « Assurer un accès aux soins pour tous », pour lequel une réponse a été remise par le Conseil municipal le 15 décembre 2015.

1. Préambule

Le présent document vise à répondre au postulat, d'une part au travers de précisions sur des points spécifiques soulevés par ce dernier et, d'autre part, de façon plus générale, en présentant l'état des lieux de la couverture médicale de notre territoire.

2. Responsabilité

La Commune de Conthey a comme préoccupation de promouvoir le bien-être social et la qualité de vie de ses citoyens. L'obtention des trois étoiles lors du renouvellement du label « Commune en santé » témoigne de son engagement envers ses administrés.

Elle est donc, bien entendu, ouverte et intéressée à accueillir une Maison de la Santé sur son territoire. En ce sens, la Commune, par son administration, met en œuvre un environnement favorable et entretient les collaborations intercommunales nécessaires.

3. Un nouveau modèle

De fait, plusieurs Maisons de la Santé ont vu le jour en Valais depuis 2015. Ce nouveau modèle d'accès aux soins présente des bénéfices reconnus et des opportunités pour les Communes, les patients et les professionnels. Cela a été relevé dans le postulat déposé.

En pratique, sur un plan financier, les Maisons de la Santé de plaine ont été commanditées par des mécènes (Collombey-Muraz 20 millions par des privés - Vouvry 5,7 millions par les médecins), alors que celles des fonds de vallée ont été financées ou cautionnées par des groupements de Communes (Sembrancher 10 millions de crédit par 5 Communes).

Plus proche de nous, la Maison de la Santé de Savièse, ouverte en mars 2022, a également vu le jour grâce à des investisseurs privés.

Dans l'intervalle, afin de répondre à l'engorgement des urgences de l'Hôpital de Sion, une réorganisation a été entreprise. Cette dernière a engendré l'ouverture de plusieurs nouveaux centres d'urgence, tels que le Forum à Sion, le Centre d'urgence de la Clinique de Valère à Sion ou encore le Centre médical Vigimed à Martigny.

4. Actions communales

Le groupe santé de la Commission Population-Santé-Social s'est penché sur le sujet de l'accès aux soins et de la relève médicale sur notre région. Des discussions avec des médecins intéressés à s'installer sur notre territoire ont été menées. Des propositions d'aide à la recherche de surfaces à construire, de locaux à aménager ou de soutien à la mise à l'enquête ont été accueillies et offertes.

En octobre 2021, 5 jeunes médecins nous ont contactés avec un projet d'une maison de la santé sur notre territoire. Nous les avons accompagnés et soutenus dans l'élaboration et la présentation de leur projet. Toujours animés par un esprit de collaboration intercommunale et afin d'assurer un bassin de population suffisant à ce projet d'envergure, nous avons proposé cette opportunité aux Communes voisines des Coteaux du Soleil, à l'instar du partenariat établi pour le Foyer Haut de Cry. La Commune de Vétroz nous a alors confirmé qu'un projet porté par un investisseur privé existait déjà sur son territoire. Le lien a donc naturellement été fait. Aujourd'hui, ce projet se développe et les contacts persistent avec les 5 jeunes médecins.

En juillet dernier, nous avons répondu à un praticien déjà installé en nos lieux, qui souhaitait des renseignements sur la zone d'affectation de locaux existants, pour un possible déménagement. Il a fait part du projet d'un espace de santé regroupant 2 nouveaux collègues médecins, 1 physiothérapeute et une infirmière répondante, dans le quartier de Châteauneuf.

5. Situation actuelle et future

La situation de l'accès aux soins des Contheysannes et des Contheysans reste acceptable, en particulier si l'on considère cet aspect d'un point de vue régional. Sans y intégrer les Communes limitrophes de Savièse et Sion, Conthey accueille aujourd'hui 6 médecins et 11 physiothérapeutes pour ses quelque 8'900 habitants. Quant à Vétroz, 4 médecins et 3 physiothérapeutes œuvrent pour 6'400 habitants.

Dans un futur proche, la réalisation des projets en cours à Vétroz - 5 médecins – ainsi qu'à Châteauneuf - 2 médecins – devrait permettre de proposer 17 médecins sur les territoires des deux Communes, ce qui correspond à l'évolution de la couverture médicale cantonale.

Le nombre de médecins est en hausse en Valais, statistiques à l'appui. Selon une enquête réalisée par l'Observatoire cantonal de la santé (OVS)¹, le nombre de praticiens a augmenté de quelque 21% entre 2014 et 2018. L'étude constate également un rajeunissement de la profession, ainsi qu'une absence de pénurie en moyenne cantonale.

6. Conclusion

La Commune de Conthey, en vertu de la l'art. 12, al. 2 de la Loi sur la santé de mars 2020 (LS – RS/VS 800.1), remplit la responsabilité qui lui incombe de veiller à une couverture adéquate dans sa commune et dans sa région, en fonction des besoins de sa population en soins de base ambulatoires.

Les médecins et autres fournisseurs de prestations de soins médicaux exercent sur les territoires communaux en tant que professions libérales. Il n'est pas du ressort de la Commune de financer les structures pour des tiers indépendants.

Vu l'établissement prochain d'une Maison de la Santé sur notre commune voisine de Vétroz et les liens de collaboration intercommunale que nous entretenons avec celle-ci, le postulat sollicitant une étude de la faisabilité d'une Maison de la Santé pour les Contheysans, que ce soit seul ou en partenariat avec Vétroz, n'a plus lieu d'être.

<https://www.vs.ch/documents/529400/5543108/2019+05+13+-+Pr%C3%A9sentation+-+Enqu%C3%AAtes+m%C3%A9decins+VS.pdf/cb8e398d-a5e0-4703-9f5d-62f0ba4f1791?t=1557737728179>

Adopté en séance du Conseil municipal, le 1^{er} septembre 2022

Christophe Germanier
Président



Hervé Roh
Secrétaire municipal

